

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2016

SÉCURITÉ DE L'USAGE DES DRONES CIVILS - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 17**présenté par
Mme Le Vern

ARTICLE 4

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« emportent des dispositifs de signalement électronique et lumineux »

les mots :

« sont équipés d'un dispositif de signalement lumineux et d'un dispositif de signalement électronique ou numérique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'existe pas encore de consensus sur le choix des technologies à mettre en oeuvre et le présent amendement propose donc de laisser toutes les options ouvertes.